

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit : ANGELUS
Code du produit : FH-047 - Clomazone 360 g/L CS -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle agricole
Utilisation de la substance/préparation : Herbicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rotam Crop Protection Europe
75 Cours Albert Thomas, Bâtiment D
69003 LYON
FRANCE
Tel : 04.27.02.73.33
msds@rotam.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : Centre Antipoisons, Belgique (7 jours, 7 ; 24h/24) : 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	H400
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	H410
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P280 - Porter des gants de protection et protection des yeux.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

- Phrases EUH : EUH 401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
- Mesures de sécurité PPP : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive sur l'étiquette).
SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les programmes de désherbage par mini-doses (FAR en betteraves). La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte

Etant donnée la grande sensibilité de certaines cultures à ce produit, il est nécessaire de veiller tout particulièrement à éviter tout dégât aux cultures avoisinantes.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Name	Product identifier	%	Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP]
Clomazone	(CAS No) 81777-89-1	31.2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
calcium chloride	(CAS No) 10043-52-4 (EC no) 233-140-8 (EC index no) 017-013-00-2	5 – 10	Eye Irrit. 2, H319
Isooctyl palmitate	(CAS No) 1341-38-4	5 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins généraux : Appeler un médecin ou un centre anti poison immédiatement
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient,rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
- Agents d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux/le visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI).

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection des mains : Des gants de protection.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection.

Assurez une ventilation adéquate. Ne pas manipuler dans un espace confiné.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Odeur : Aucune odeur caractéristique
- Couleur : Beige pâle
- Seuil Olfactif : Pas d'information disponible.
- pH : 7.41 (dilution 1%) at 25°C (CIPAC (J) MT 75.3)
- Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1) : Non applicable.
- Point de fusion : Pas d'information disponible.
- Point de congélation : Pas d'information disponible.
- Point d'ébullition : Pas d'information disponible.
- Point d'éclair : Aucun point d'éclair n'a été observé jusqu'à l'ébullition à 87,6 ° C (EEC A.9)
- Température d'auto-inflammation : 406 °C (EEC A.15)
- Température de décomposition : Pas d'information disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.
- Pression de vapeur saturante : Pas d'information disponible.
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Pas d'information disponible.

ANGELUS®

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Densité relative	: 1.1586 à 20°C (EEC A.3)
Solubilité	: Non applicable.
Log Pow	: Pas d'information disponible.
Log Kow	: Pas d'information disponible.
Viscosité, cinématique	: Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	: Fluide non newtonien, 338.2 mPa.s à 50 RPM à 20°C, 204.8 mPa.s à 50 RPM à 40°C (CIPAC (L) MT 192 OECD 114)
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif (EEC A.14)
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas un oxydant (EEC A.17)
Limites explosives	: Pas de données.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non applicable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE CLP (dust,mist)	14.9 mg/l/4h
Clomazone (CAS n° 81777-89-1)	
DL ₅₀ orale rat	1369 mg/kg (EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)
DL ₅₀ cutanée rat	> 2000 mg/kg (EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)
CL ₅₀ inhalation rat (mg/L) (durée de l'exposition : 4h)	4.85 mg/L air/4 hr (EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)

Irritation / Corrosion cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire / Sévères lésions oculaires	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation	: Non sensibilisant (OECD 406)
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Clomazone (CAS n° 81777-89-1)	
CL ₅₀ (poissons) 96h	15.5 mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss, EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)
EC ₅₀ (Daphnia) 48h	12.7 mg/L (48h, daphnia magna, EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)

ANGELUS®

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Clomazone (CAS n° 81777-89-1)	
ErC ₅₀ (algae) 72h	> 0.185 mg/l (120h, Navicula pelliculosa, EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)

ANGELUS®	
ErC ₅₀ (algae) 72h	> 34.9 mg a.s./L (navicula pelliculosa), Kuhl R. & Erk T.
EyC ₅₀ (aquatic macrophytes) 7 jours	> 22.8 mg a.s./L (Lemna gibba), Landgraf formerly Handlos & T. Erk

12.2. Persistance et dégradabilité

Clomazone (CAS n° 81777-89-1)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable. (EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Clomazone (CAS n° 81777-89-1)	
Log Pow	2.54 (EFSA Scientific Report (2007) 109, 1-73)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clomazone)

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clomazone) 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Étiquettes de danger (ONU) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

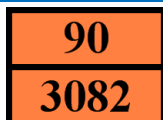
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Panneaux oranges :



Quantités limitées (ADR) : LQ07

EAC code : 32Z

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No.1107/2009.

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique catégorie 1
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation des yeux - Catégorie 2
Skin irrit. 2	Irritation de la peau - Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

® marque déposée de Rotam

FDS UE (Annexe II REACH)

Avertissement: Les informations fournies par Rotam contenues ici sont données de bonne foi et exactes au meilleur de notre connaissance. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité.